

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Politique Publique "Environnement, Développement Durable, Energies
Renouvelables et Agenda 21" - 3ème répartition - Subventions aux associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 178 400 € (45 600 € pour la délégation Environnement, 36 100 € pour la délégation Développement Durable, 69 200 € pour la délégation Energie et 27 500 € pour la délégation Animaux),
- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en investissement de 56 240 € (soit : 51 240 € pour le secteur environnement, 5 000 € pour le secteur développement durable),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet ;
- de valider l'adhésion du Département au Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 20 €

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée